



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2026-232**

PUBLIÉ LE 23 JUILLET 2026

Sommaire

ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOSA

R75-2026-07-23-00001 - AVIS Renouv Cancer 30-06-2026 (2 pages)

Page 3

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine /

R75-2026-07-16-00002 - Arrêté agrément ISFT SOLIHA 17-79 (4 pages)

Page 6

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-07-23-00001

AVIS Renouv Cancer 30-06-2026

***Renouvellement tacite d'autorisation
des activités de soins / équipements matériels lourds***

***Demande d'insertion au recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine***

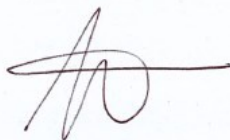
Conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisations intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 et la date à laquelle ils prennent effet doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la liste des renouvellements tacites d'autorisations relatifs à l'activité de soins « Traitement du cancer », modalité « Radiothérapie externe, curiethérapie », intervenus au 30 juin 2026.

Fait à Bordeaux, le 23 juillet 2026

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé

Nouvelle-Aquitaine, par délégation,



Anne-Laure NAVARRE

Finess EJ	Raison Sociale EJ	Finess ET d'implantation	Raison sociale ET d'implantation	Libellé Activité	Libellé Modalité	Libellé Mention	Date d'effet du renouvellement	Date d'échéance de l'autorisation
160000451	CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME	160000253	CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	19/05/2027	18/05/2034
170000723	CENTRE SAINT MICHEL	170783138	CENTRE D'ONCOLOGIE ET RADIOTHERAPIE	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	19/05/2027	18/05/2034
170780175	GH SAINTES - SAINT JEAN D'ANGELY	170000103	CH DE SAINTONGE - SAINTES	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	19/05/2027	18/05/2034
190000042	CENTRE HOSPITALIER DUBOIS BRIVE	190000018	CENTRE HOSPITALIER DUBOIS BRIVE	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	28/06/2027	27/06/2034
790000012	CENTRE HOSPITALIER DE NIORT	790000087	CENTRE HOSPITALIER DE NIORT	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	19/05/2027	18/05/2034
240009837	SELARL IMAG. MED. RADIOTHÉ. ONCOLOGIE	240017061	IMAGERIE MED - SITE FRANCHEVILLE	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	30/04/2027	29/04/2034
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CTRE HOSPIT.R.BOULIN-LIBOURNE	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	30/04/2027	29/04/2034
330781196	CHU DE BORDEAUX	330783648	HOPITAL HAUT-LEVEQUE - CHU	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	B - Curiethérapie chez l'adulte	28/04/2027	27/04/2034
330067497	ESTIV	330060351	CENTRE ONCOLOGIE RADIOTHERAPIE TIVOLI	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	28/04/2027	27/04/2034
330067497	ESTIV	330060351	CENTRE ONCOLOGIE RADIOTHERAPIE TIVOLI	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	B - Curiethérapie chez l'adulte	28/04/2027	27/04/2034
330781329	INSTITUT BERGONIE	330000662	INSTITUT BERGONIE	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	30/04/2027	29/04/2034
330781329	INSTITUT BERGONIE	330000662	INSTITUT BERGONIE	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	B - Curiethérapie chez l'adulte	30/04/2027	29/04/2034
330804097	SARL DE RADIOTHERAPIE DE BORDEAUX NORD	330060385	RADIOTHERAPIE - SITE BORDEAUX NORD	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	28/04/2027	27/04/2034
330804097	SARL DE RADIOTHERAPIE DE BORDEAUX NORD	330060385	RADIOTHERAPIE - SITE BORDEAUX NORD	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	B - Curiethérapie chez l'adulte	28/04/2027	27/04/2034
870000015	CHU DE LIMOGES	870000064	CHU DUPUYTREN LIMOGES	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	24/06/2027	23/06/2034
870000015	CHU DE LIMOGES	870000064	CHU DUPUYTREN LIMOGES	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	B - Curiethérapie chez l'adulte	24/06/2027	23/06/2034
870017274	SELARL IMRO	870009297	CENTRE DE RADIOTHERAPIE CHENIEUX LGES	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	28/06/2027	27/06/2034
400780193	CENTRE HOSPITALIER DAX - COTE D'ARGENT	400000105	CENTRE HOSPITALIER DAX	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	02/05/2027	01/05/2034
470010331	SCM DE RADIOTHER MOYENNE GARONNE	470010349	CENTRE DE RADIOTHERAPIE ET D'ONCOLOGIE	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	28/04/2027	27/04/2034
640022372	POLE D'ONCOLOGIE DU PAYS BASQUE	640787172	CENTRE D'ONCOLOGIE DU PAYS BASQUE	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	02/05/2027	01/05/2034
640022703	SAS GROP	640005393	GROP DES PYRENEES	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	06/05/2027	05/05/2034
860014208	CENTRE HOSP. UNIVERSITAIRE DE POITIERS	860000223	CHU LA MILETRIE	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte	19/05/2027	18/05/2034
860014208	CENTRE HOSP. UNIVERSITAIRE DE POITIERS	860000223	CHU LA MILETRIE	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	B - Curiethérapie chez l'adulte	19/05/2027	18/05/2034

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2026-07-16-00002

Arrêté agrément ISFT SOLIHA 17-79



Arrêté du **16 JUIL. 2026**

**portant agrément de l'association SOLIHA 17/79
au titre de l'article L.365-3 du code de la construction et de l'habitation**

*La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfète de la Gironde*

*Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres*

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} septembre 2022 nommant M. Jean-Guillaume BRETELOUX en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2026 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Jean-Guillaume BRETELOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Guillaume BRETELOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté DREETS-2026-015 du 02 juin 2026 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale à Mme Cécile DE BIDERAN, cheffe du pôle solidarités ;

Vu la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes exerçant les activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

Vu la demande d'agrément pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique déposée par l'association « SOLIHA 17/79 » le 27 avril 2026 ;

Vu les avis émis par les DDETS-PP de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres ;

Vu le Contrat d'Engagement Républicain signé par l'association.

Considérant les capacités de l'organisme à exercer de telles activités conformément à l'article L.365-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, compte tenu de ses statuts, ses compétences et des moyens dont il dispose ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article premier : L'association SOLIHA 17/79 sise 182, boulevard Emile Delmas, 17 000 La Rochelle est agréée pour les activités d'ingénierie sociale, financière et techniques suivantes :

- l'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation de celui-ci au handicap et au vieillissement ;
- l'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Cet accompagnement consiste notamment en :
 - o l'aide à la définition d'un projet de logement adapté aux besoins et aux ressources des personnes concernées ;
 - o l'aide à l'installation dans un logement par l'assistance à l'ouverture des droits, la mobilisation des aides financières existantes, l'aide à l'appropriation du logement et, le cas échéant, l'assistance à la réalisation des travaux nécessaires pour conférer au logement un caractère décent ;
 - o l'aide au maintien dans les lieux, notamment par l'apport d'un soutien dans la gestion du budget, l'entretien du logement et la bonne insertion des occupants dans leur environnement ;
- l'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable. Les organismes collecteurs agréés associés de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement mentionné à l'article L. 313-18 bénéficient de plein droit, sur l'ensemble du territoire national, de l'agrément au titre de cette activité
- la recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;
- la participation aux réunions des commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.4441-2.

Article 2 : L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans renouvelable à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine pour les départements de la Charente-Maritime, et Deux-Sèvres ;

Article 3 : L'association « SOLIHA 17/79 » est tenue d'adresser annuellement à la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine un compte rendu des activités concernées ainsi que ses comptes financiers. Elle doit lui notifier sans délai toute modification statutaire.

Article 4 : La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

L'agrément peut être retiré à tout moment par La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

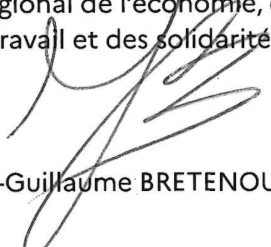
Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois suivant sa notification ou publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région :

- d'un recours administratif gracieux auprès de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 6 : Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 16 JUL. 2026

Pour la préfète de région et par délégation,
le directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités,


Jean-Guillaume BRETENOUX

1001 1001 1001